

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	5
Présents	4
Votants	4

Date de convocation
10.01.2025
Date d'affichage
17.01.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON

Séance du 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Ophélie MARTINO, Messieurs Yves CARPENTIER, Nicolas STAMPFLI.

Absent excusé : Monsieur Yannick BERNIER

Monsieur Yves CARPENTIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2025_04

Réhabilitation du bâtiment communal « Le Ménage »

Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Madame le Maire expose que l'Etat a créé un dispositif « Fonds Vert » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique.

Les projets éligibles au dispositif « Fonds Vert » doivent porter sur des travaux de rénovation énergétique suivants :

- des travaux d'isolation,
- des travaux visant à améliorer le confort d'été,
- l'installation d'équipement performants en matière de chauffage et production d'eau chaude sanitaire,
- l'installation d'équipements d'éclairages performants,
- l'installation de système de ventilation économique et performants

Peuvent être également inclus dans l'assiette des dépenses éligibles les travaux et équipements connexes listés ci-dessous :

Les travaux induits, indissociablement liés aux travaux de rénovation énergétique ;

Les travaux associés aux travaux de rénovation énergétique qu'il est nécessaire ou pertinent de réaliser concomitamment : le désamiantage par exemple

Pour être éligible, un projet devra permettre une réduction des consommations d'énergie (en énergie finale) d'au moins 40% par rapport à la situation avant-projet ainsi qu'une réduction significative des émissions de GES. Ces gains doivent être attestés par une étude thermique.

Madame Le Maire présente au conseil municipal le budget estimatif selon l'avant-projet Définitif pour la réhabilitation du bâtiment communal « Le Ménage »,

Le cout de l'opération s'élève à 921 146.00 € HT.

Madame Le Maire précise qu'au titre du Fonds Vert - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, la commune de Saint Laurent du Verdon peut bénéficier d'une subvention.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses HT	Montant HT	Recettes HT	Montant HT
Budget estimatif travaux selon APD	921 146.00 €	Fonds Vert	229 802.20 €
		DETR	200 000.00 €
		Nos Communes d'Abord	215 000.00 €
		Autofinancement	276 343.80 €
	921 146.00 €		921 146.00 €

Le Conseil Municipal,
Vu le projet de réhabilitation du bâtiment communal Le Ménage,
Entendu l'exposé de Madame Le Maire,
Vu le plan de financement ci-dessus,

Décide à l'unanimité :

- **D'adopter** le projet de réhabilitation du bâtiment communal Le Ménage pour un montant de 921 146.00 € HT
- **De solliciter** l'aide de l'Etat au titre du fonds Vert pour 229 802.20 € soit 25% du montant du projet.
- **D'autoriser Madame** Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Nadine GRILLON,
Le Maire,



Yves CARPENTIER,
Le secrétaire de séance